



37. Entretien : Alain KAHN – CCI EUROLAM

Cœur de métier : Fabrication de circuits imprimés et services à l'industrie électronique.

Nombre de salariés : 150 dont 40 en France.

Forme juridique et année de fondation : SA – 1981.

La RSE sans le savoir.

La mise en œuvre d'une RSE consiste à produire un progrès continu dans les domaines du social, de l'environnemental et de l'économique. Elle couvre, par exemple, la qualité globale des filières d'approvisionnement, de la sous-traitance, le bien-être des salariés, leur santé, l'empreinte écologique de l'entreprise, etc. Cette mise en œuvre demande donc, outre une bonne perception de l'environnement de l'entreprise : des compétences en conduite du changement pour intégrer l'intérêt des parties prenantes, une connaissance fine des enjeux planétaires et de leurs déclinaisons politiques et réglementaires, et enfin, une connaissance des solutions techniques et managériales qui contribuent à l'amélioration des processus sanitaires, environnementaux et sociaux dans les organisations. (Source : Wikipédia)

Je suis manager (ou « entrepreneur », c'est plus chic) de mes entreprises depuis bientôt 50 ans. Ayant été formé à HEC aux techniques de management que j'ai consciencieusement appliquées et fait évoluer depuis ma sortie de l'école, je fais depuis toujours de la RSE, certainement sans le savoir. Le faire savoir, c'est-à-dire « conceptualiser », est dans l'air du temps et est certainement positif pour toutes les parties prenantes internes et externes de l'entreprise.

Cela permet aussi de transmettre son savoir managérial aux jeunes générations en habillant ces techniques de mots plus doux, voire à la mode : définition d'une éthique, formalisée dans une charte de responsabilité sociale et sociétale, développement durable, civisme fiscal, analyse des enjeux environnementaux et économiques mondiaux, programme de gestion des risques avec surveillance accrue des principes de sécurité, politique d'innovation, corrélation entre le lien social et la performance, programmes d'assurance qualité avec la mise en œuvre de nouvelles normes, etc.

Et surtout, la RSE permet de ne jamais prononcer ces mots trop crus : « gagner de l'argent ».

Mais je me dois d'être très honnête : si la mise en œuvre de la RSE dans mon entreprise me permet d'enrichir mes partenaires internes et externes, et moi avec, je suis totalement pour !

Et pour longtemps.



Alain KAHN, PDG et co-fondateur de CCI EUROLAM

www.ccieurolam.com